Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Reserve 5% à la livraison

Par Vinma

Bonjour Nous avons fait construire par un constructeur, contrat ccmi.

Nous avons rencontré beaucoup de difficultés tout au long du chantier, le conducteur de travaux nous a même agressé et mis dehors du chantier lors de la pré livraison.

Lors de la remise des clés le 11 juillet, nous avons émis des réserves et ils ont un chèque de 5% du prix de la construction qu'ils doivent encaisser une fois que les travaux mis en réserves seront effectués. Le test d'étanchéité en fait parti.

Cependant nous avons constaté d'autres malfaçons : traces de reprises de peinture coups de pinceaux partout, enduit de la maison et appuis de fenêtres jaunes oranges tout sales , carrelage mal posé il sonne creux comme si il n'étais pas collé, tous les cadres de portes sont abîmés fissurés...
Nous leur avons signalé par mail... Mais nous savons qu'Ils ne pourront pas reprendre ces travaux là...

Donc pouvons nous refuser qu'ils encaissent ce chèque de 10 000 euros ? Pouvons nous déduire le prix de ces malfaçons ?

Bien cordialement

Par michel71

Bonjour,

Si vous n'étiez pas accompagné d'un expert lors de la réception, vous aviez 8 jours pour émettre des réserves complémentaires, suite à la réception (par LRAR bien sûr).

Passé ce délai, c'est perdu pour ce qui est des réserves non signalées. En revanche, il se peut que des problèmes non visibles par un non professionnel durant la réception, ou des problèmes apparus ensuite, entrent dans le cadre de la garantie de parfait achèvement (GPA).